

DÉLIBÉRATION N° 3

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 11 AVRIL 2014**

Vu le décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 modifié, portant statut de l'Etablissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son art.16 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le renouvellement de la réservation annuelle de 15 chambres auprès de l'association PARME.

Fait à Montreuil, le 11 avril 2014

La présidente,



Hélène CROCQUEVIEILLE